



Lycée DESCARTES Organisation des cours : questions fréquentes



Quels sont les horaires du lycée ? Le lycée René DESCARTES fonctionne du lundi au vendredi 8 h – 18 h et le samedi 8 h – 12 h. L'établissement aménage l'emploi du temps des élèves inscrits dans des parcours particuliers proposés au sein du lycée (sections sportives handball et tennis de table, pôle handball, série arts appliqués).

Je ne souhaite pas déjeuner tous les midis au self. Est-ce que je peux acheter des tickets repas ? OUI, je ne suis pas obligé d'être demi-pensionnaire à l'année, je peux faire le choix d'acheter des tickets. Le choix du ticket est intéressant pour un élève qui mange au self 2 à 3 fois au maximum par semaine.

Si mon emploi du temps le permet puis-je adapter mon régime de DP (demi-pensionnaire) à 4 jours par semaine au lieu de 5 jours par semaine ? OUI, en début d'année scolaire il est possible d'adapter son régime demi-pensionnaire en forfait 4 ou 5 jours selon l'emploi du temps. Ce choix sera fait en tout début d'année scolaire.

Quel est mon temps de pause-déjeuner ? Tous les élèves disposent d'au moins une heure de pause..

Suis-je obligé-e d'avoir le Pass'Région ? OUI, il est obligatoire pour récupérer mes manuels scolaires fournis gratuitement par la Région et il me permet plusieurs choses : accéder au lycée (badge pour portiques), accéder au self.

Le lycée utilise-t-il l'ENT ? OUI, le lycée Descartes utilise l'ENT pour la messagerie, les espaces de travail collaboratifs, Moodle, la diffusion des informations importantes, le cahier de liaison... Pour les notes, le suivi des absences, le cahier de texte et l'emploi du temps, le lycée utilise PRO-NOTE qui est intégré dans l'ENT.

Comment puis-je m'investir dans la vie du lycée ?

Je peux participer à la maison des lycéens ou être élu au conseil de vie lycéenne, être délégué de classe ou éco-délégué.

J'habite loin du lycée et je rentre dans une seconde classique. Puis-je demander l'internat ? OUI mais l'internat est réservé prioritairement aux élèves d'Arts appliqués et des sections sportives qui viennent de toute l'académie. Je serais accepté en fonction des places vacantes.



Pendant mes heures de libre, qu'est-ce que je peux faire ?

Je peux aller travailler en permanence, faire des recherches au CDI ou bien me rendre à la cafétéria qui est gérée par les élèves.

Est-ce qu'il existe une association sportive ?

OUI, les activités proposées cette année sont : cirque, handball, tennis de table, gym/musculation, tennis, équitation.

J'ai demandé une section européenne, suis-je sûr d'être accepté (e) ?

NON. Il y a énormément de demandes. Le nombre de places est limité. Chaque demande est étudiée en prenant en compte les appréciations, les compétences et les notes des deux langues vivantes étudiées au collège.

C'est la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) du Puy-de-Dôme qui établit les critères de sélection pour intégrer une classe avec section européenne.

